



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2025

2025-04-06

L'an deux mille vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, Mme LEROY Nadine, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 09

Absents : 05

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Procurat(s) :

Mme LECLOUX Aurélie, M. CHAUVE Jean-Paul

Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe, M. CHAUVE Jean-Paul

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SENDRA Valérie

Date de convocation
24/03/2025

FACTURE DE FONCTIONNEMENT DU CLUB DES JEUNES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le Club des Jeunes était la seule association de la commune à payer les factures d'électricité.

Il ajoute que lors de la séance du Conseil Municipal du 22 Mars 2022, il avait été pris une délibération pour que la commune prenne en charge ces factures en leur versant sous forme de subvention exceptionnelle le montant correspondant aux factures reçues.

Par contre, il indique que nous avons omis de délibérer sur les factures d'eau potable.

De ce fait, Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de prendre en charge les factures d'eau potable par la commune en leur versant de la même manière une subvention exceptionnelle correspondant au montant des factures réglées.

Après délibération, les élus autorisent :

- la commune à prendre en charge les factures d'électricité et d'eau destinées au Club des Jeunes.

- autorise Monsieur le Maire à verser au Club des Jeunes une subvention à titre exceptionnelle correspondant au remboursement des factures d'électricité et d'eau qu'il nous présentera.

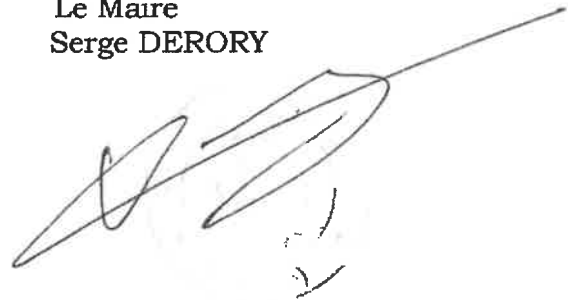
Copie certifiée conforme.

A Bussy-Albieux,
Le 01 Avril 2025

La Secrétaire de Séance
Valérie SENDRA



Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le 10 AVR. 2025 numériquement